

M. Fisher: Vous prenez votre retraite.

M. Herridge: Je l'avais oublié, monsieur l'Orateur. Je veux soulever une affaire pré-cise d'une importance publique pressante pour plusieurs personnes qui vivent au voisinage du niveau inférieur des diverses rivières de Colombie-Britannique. Comme les amas de neige à divers niveaux dépassent la moyenne pour cette époque de l'année, d'après les rapports qui ne cessent de me parvenir, je voudrais poser ma question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre à quoi l'on peut s'attendre quant au ruissellement des cours d'eaux de Colombie-Britannique ce printemps et cet été?

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, la question que soulève l'honorable représentant de Kootenay-Ouest revêt, chaque année à cette époque-ci, un intérêt capital pour la plupart des habitants de la Colombie-Britannique. Tout allait à peu près bien jusqu'à la fin d'avril, le ruissellement des eaux étant supérieur à la normale, d'environ 40 p. 100 par rapport à l'année dernière à la même saison. Mais vers le 5 mai, une grande masse d'air venant de l'Arctique s'est installée dans la province. Dans certaines régions plusieurs pieds de neige sont tombés sur les terres élevées et cela s'est répercuté dans le débit du Fraser qui, le 2 mai, atteignait 218,000 pieds cubes par minute. Il y a eu accalmie à Hope, puisque le 5 mai, le débit atteignait 175,000 pieds cubes. Dans le cas du Columbia, c'était la même chose à Trail, puisque le 5 mai, tandis que le niveau du fleuve continuait à monter, il avait baissé de 2 pieds à 12-Mile-Ferry. Cela se manifeste bien entendu dans la baisse du niveau en aval.

En d'autres termes, le froid s'est installé dans la province et l'avantage que nous avons enregistré pendant la dernière partie d'avril s'est retourné contre nous. La rivière Kootenay suit la même tendance puisqu'à Wardner, son niveau avait baissé de 4.83 pieds le 2 mai à 3.69 pieds le 5 mai. Dans certaines régions de Colombie-Britannique les chutes de neige ont été plus fortes que d'habitude et la situation sera inquiétante. Chaque année, nous devons nous en remettre au hasard pour l'écoulement du ruissellement à intervalles réguliers, mais cette année nous devons compter encore plus sur la chance qu'à l'ordinaire.

Je voudrais signaler cependant que depuis gence, les forces armées et la Croix-Rouge sont beaucoup mieux organisées qu'elles ne l'étaient auparavant et je suis certain que les gouvernements à tous les échelons agiront un certain temps et non seulement depuis un an ou deux, l'Organisation des mesures d'ur-

immédiatement si un événement malencontreux se produisait.

M. Frank Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne croit-il pas qu'il est plus sage de prévenir que de s'en remettre aux aléas de la nature?

L'hon. M. Laing: J'aimerais expliquer à l'honorable député, monsieur l'Orateur, que nous collaborons avec le gouvernement de Colombie-Britannique et que nous lui avons fait une offre au sujet d'une dépense de cinq millions de dollars pour renforcer les digues dans la vallée du Fraser. Nous collaborons avec le gouvernement de Colombie-Britannique, représenté par M. Williston, en vue de la mise en vigueur des recommandations du rapport sur le Fraser, laquelle, comme le député le sait, constituerait le souverain remède. Nous jouons notre rôle.

M. Howard: Le Fraser n'est pas le seul cours d'eau de la Colombie-Britannique.

LA PÊCHE

PARTICIPATION À L'INSPECTION DANS LE NORD DE L'ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gerald A. Regan (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Vu que le gouvernement de l'Union soviétique et le gouvernement des États-Unis ont signé un accord qui est maintenant entré en vigueur et suivant lequel des inspecteurs du ministère des Pêcheries de l'un ou l'autre pays peuvent monter à bord des navires de pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique pour déterminer si l'on a recours à des méthodes illégales, par exemple des filets à mailles trop petites, le ministre pourrait-il me dire si le gouvernement canadien a l'intention de devenir partie à un tel accord pour déterminer si les chalutiers qui visitent cette région pêchent de façon légale?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, à la dernière réunion de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, les États-Unis ont proposé au Canada et à l'Union soviétique qu'on permette à leurs inspecteurs respectifs de monter à bord des navires appartenant aux autres gouvernements pour s'assurer que des filets à mailles trop petites et d'autres agrès ne sont pas employés, en contravention des règlements de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique. La proposition a été adoptée et il existe maintenant un accord entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'un accord entre les États-Unis et l'Union